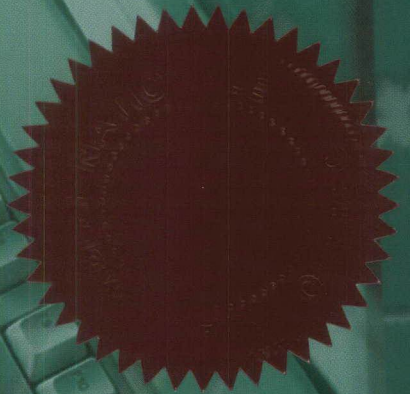
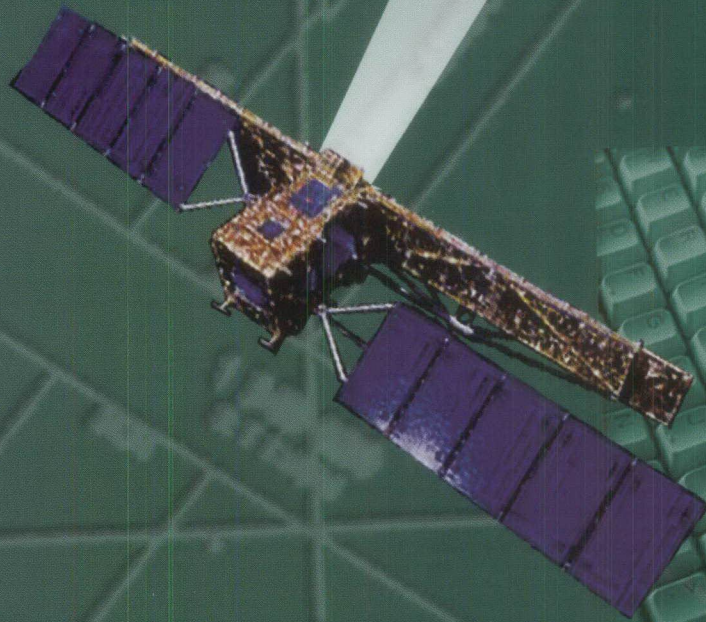


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 746-20061205



ORDRE DES
ARPEN TEURS - GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC

**RAPPORT
ANNUEL
2005-2006**

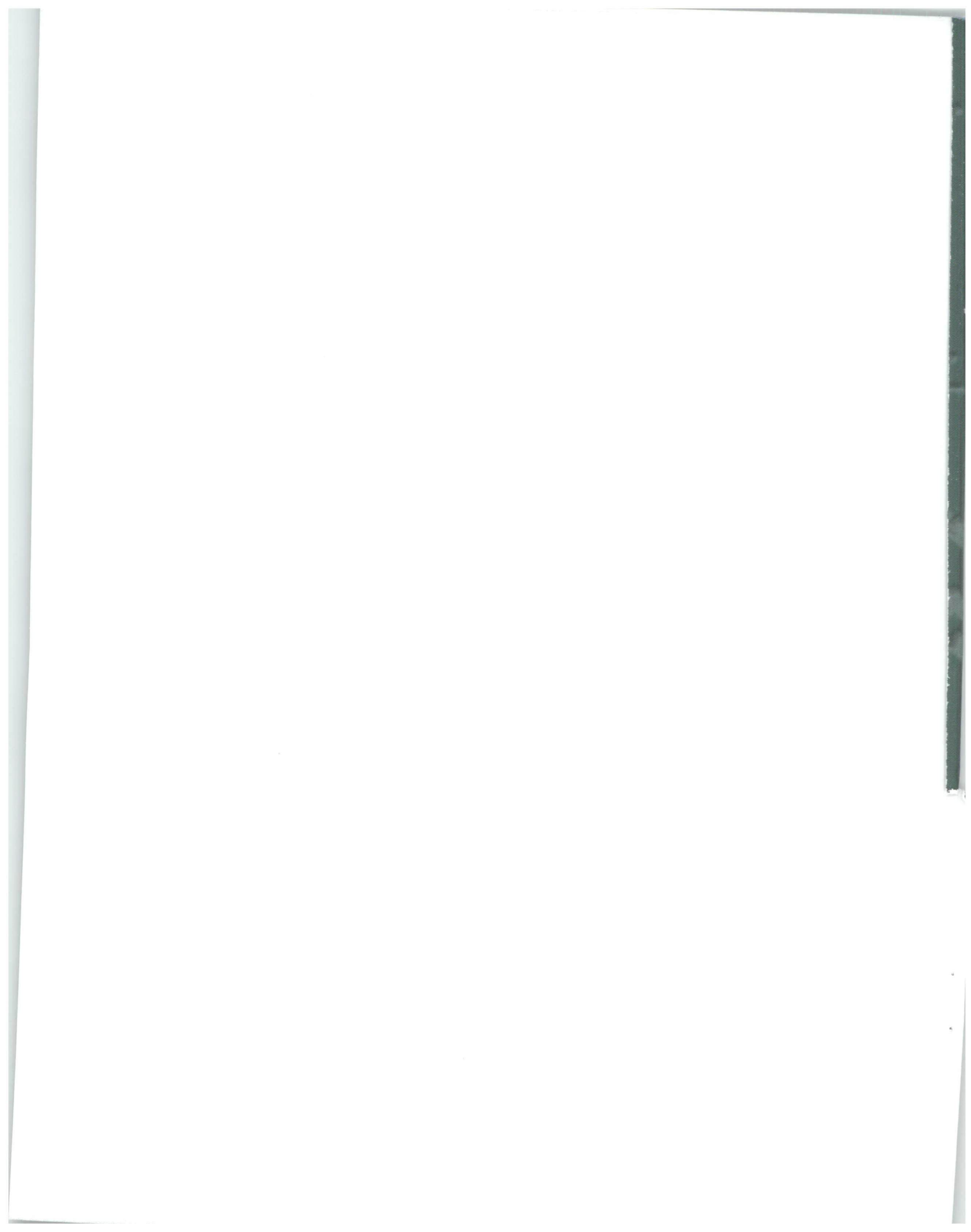
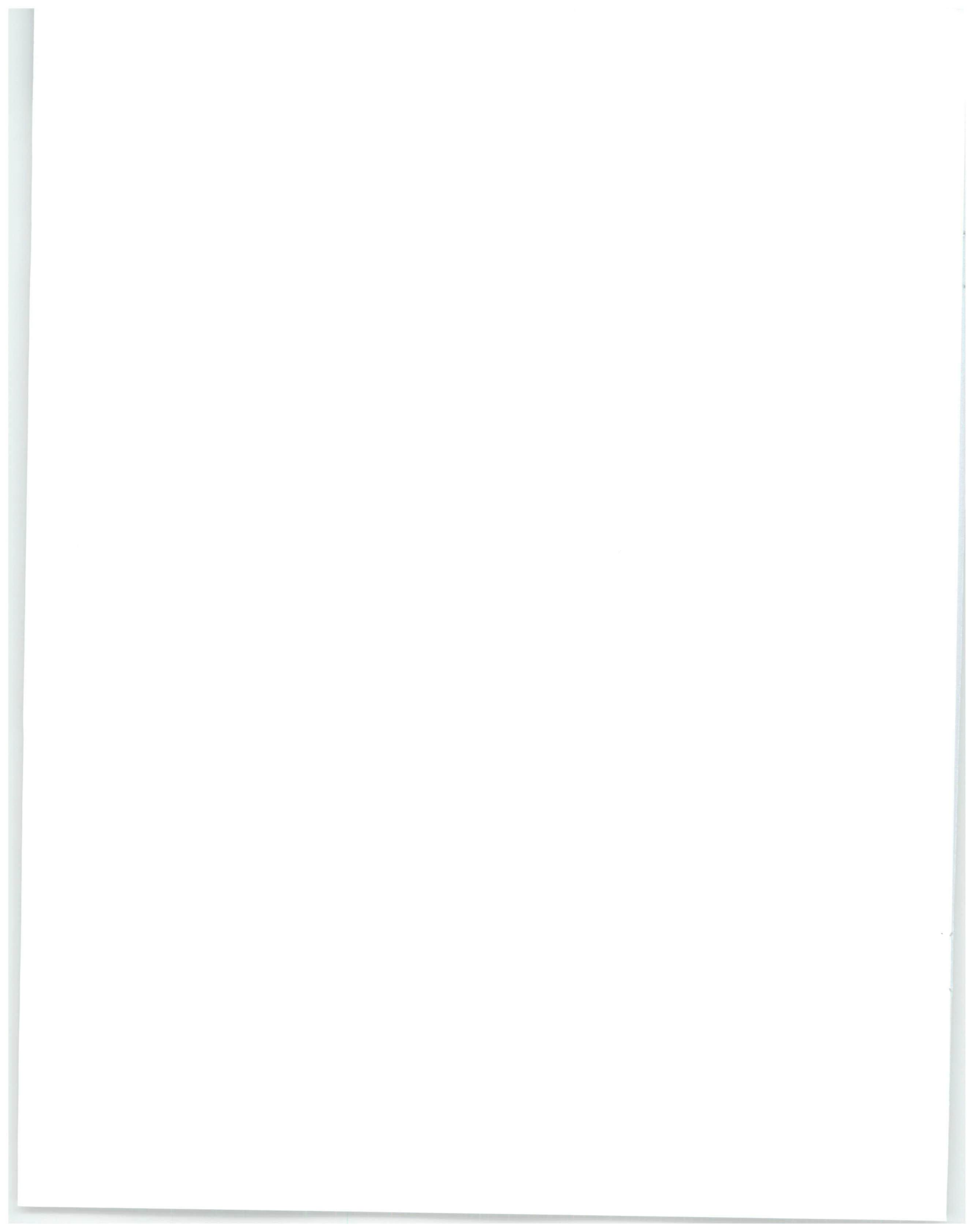


TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Bureau 2005-2006	4
Administrateurs du Comité administratif 2005-2006	4
Personnel du Secrétariat de l'Ordre	4
Rapport de la présidente	5
Rapport du secrétaire :	8
Activités du Bureau	10
Activités du Comité administratif	13
Rapport du syndic	14
Rapports :	
Comité de discipline	15
Comité des examinateurs	16
Conseil d'arbitrage des comptes	17
Comité d'inspection professionnelle	18
Comité de révision	19
Comité des stages de formation professionnelle	20
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	21
Comité d'assurance-responsabilité professionnelle	22
Comité de sinistres et de prévention	23
Comité de la revue	24
Comité de formation	25
Comité du fonds Joncas	26
Rapport des vérificateurs	27





LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, juillet 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Québec, juillet 2006

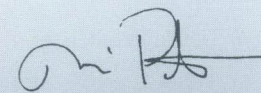
Maître Yvon Marcoux, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.


Marie Parent, a.-g.
Présidente

Québec, juillet 2006

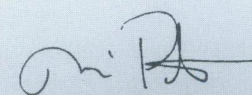
Maître Gaétan Lemoyne, avocat
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.


Marie Parent, a.-g.
Présidente



LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2005-2006

Pour l'exercice 2005-2006, les administrateurs du Bureau étaient les suivants :

PRÉSIDENTE :

Marie Parent, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Gilles Simard, a.-g.
Emmanuel Boulais, a.-g.
Pierre Tessier, a.-g.
Claude Picard, a.-g.

Région de Montréal

Ted T. Katz, a.-g.
Jean Paquin, a.-g.
Jacques Patenaude, a.-g.
Luc Levesque, a.-g.

Région du Centre

Marie Parent, a.-g.

Région de l'Ouest

Louise Genest, a.-g.

Région de l'Est

Daniel Michaud, a.-g.

ADMINISTRATEUR(TRICES) NOMMÉ(ES) :

Marie-Claire Chaurest
Louise Bérubé
Richard Gagnon

LES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2005-2006

Parmi les administrateurs du Bureau, voici la formation du Comité administratif :

M^{me} Marie Parent, a.-g., présidente

M. Pierre Tessier, a.-g., vice-président

M. Ted T. Katz, a.-g.

M. Claude Picard, a.-g.

M^{me} Louise Bérubé, administratrice nommée

LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE AU 31 MARS 2006

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et
Secrétaire du comité de discipline :
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Comptable :
Christiane Hudon

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste :
Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureure du Syndic et Avocate Conseil
de l'Ordre :
M^e Anne Picher, avocate

Adjointe :
Johanne Lemay





MARIE PARENT, A.-G.
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Au terme de mon mandat à titre de présidente, il me fait plaisir de vous présenter le bilan de cette dernière année.

La relève

La sensibilisation des jeunes à la profession d'arpenteur-géomètre et de géomètre reste au cœur de nos préoccupations. En effet, afin de faire connaître davantage la belle profession que nous exerçons, nous avons demandé au comité de promotion d'axer une partie de la campagne d'image vers une meilleure connaissance de notre profession.

De plus, toujours pour stimuler nos finissants, nous avons décidé cette année de favoriser les échanges entre eux et leur éventuel employeur. Nous avons regroupé les cocktails de Noël des arpenteurs-géomètres avec celui habituellement offert à l'Université pour les étudiants.

Autre point d'importance, pour assister les étudiants dans leur préparation aux examens d'admission, nous avons tenu deux journées de cours qui furent consacrées aux volets scientifique et foncier. Ces cours furent donnés conjointement par des professeurs de l'Université Laval et des professionnels. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur implication et de leur enthousiasme.

Par ailleurs, le Bureau a élaboré un protocole pour la cérémonie de prestation de serment lors du congrès. Dès cette année, nous avons mis en place ce protocole et la cérémonie a été tenue le vendredi soir, ce qui a permis aux nouveaux membres d'assister le lendemain à l'assemblée générale annuelle.

Le travail doit se poursuivre et nous devons rester alertes aux améliorations possibles de nos processus. À titre d'exemple, l'Ordre étant membre du Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres (CCAG), advenant l'accréditation de l'Université Laval par ce dernier, les examens d'admission à la profession pourraient se concentrer uniquement sur l'aspect foncier. Également, afin de permettre une assimilation de la formation et une meilleure préparation aux examens, le stage pourrait précéder ces derniers.

Actuellement, nos finissants terminent normalement leur programme en mai, se préparent pour leurs examens qui suivent et débutent leur stage pour une période d'un an. En bout de piste, ils complètent le tout à plus ou moins deux semaines de notre congrès qui se tient la première fin de semaine de juin. Quelques-uns d'entre eux manquent donc ce rendez-vous dans l'échéancier présenté. C'est là l'une des raisons qui nous amènent à remettre en question la date de la tenue de notre congrès et assemblée générale annuelle.



La diffusion des coordonnées

L'utilisation des coordonnées du cadastre du Québec diffusées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les exigences de nos propres clients à diffuser nos coordonnées deviennent inquiétantes.

D'une part, une utilisation inappropriée des coordonnées issues du plan du cadastre du Québec représente une source de litige potentiel pour le public. D'autre part, l'utilisation abusive des coordonnées issues de nos dossiers en minute représente un non respect de nos droits d'auteur et une menace pour la survie de nos études.

Lors du congrès de l'an dernier, la question suivante fut soulevée par un de nos membres : « Faut-il en donner moins ou en dire plus ? ». Lors de l'assemblée générale annuelle qui a suivi, un comité a vu le jour afin d'étudier la question.

Voici en résumé les actions prises pour donner suite aux recommandations de ce comité :

- Afin de sensibiliser les utilisateurs, l'Ordre et le Ministère ont convenu de rédiger une note d'avertissement à l'intention de ceux-ci qui accompagnera toutes diffusions de coordonnées issues du plan du cadastre du Québec par le Ministère;
- Afin d'assumer son rôle de protection du public, l'Ordre a préparé une lettre à l'intention des municipalités pour les sensibiliser à cette problématique de mauvaise utilisation des coordonnées issues du plan du cadastre du Québec et a demandé leur collaboration quant à la sensibilisation des citoyens à ce sujet;
- Afin de vous assister face aux exigences de vos clients, un communiqué vous sera transmis. Il comprendra des recommandations quant à la méthode de diffusion d'information numérique, une mise en garde à insérer au plan transmis numériquement et une procédure pour la transmission de fichiers.

La copropriété

Une rencontre est planifiée afin de discuter de la problématique entourant l'officialisation des plans cadastraux de copropriété. En effet, la situation particulière des copropriétés divisées cumulant les délais de construction, de mesurage par l'arpenteur-géomètre et de traitement de dossier par le Ministère entraîne de sérieux préjudices aux futurs copropriétaires. L'idée de pouvoir pré inscrire les ventes de parties privatives sur un plan préliminaire, qui serait par la suite complété par une publication officielle lors du dépôt des plans cadastraux, a été lancé... Notez que cette idée est inspirée d'une situation existante en France où les plans d'architecte peuvent servir à la publication des droits des copropriétaires. Par contre, cette dernière situation n'est pas idéale en soit, de là l'importance d'un plan final, constat des lieux, préparé par un arpenteur-géomètre.

Le Bureau administratif de votre Ordre

Au courant de la prochaine année, nous nous penchons sur la possibilité d'avoir un Bureau composé de huit (8) administrateurs plutôt que quatorze (14).

En effet, selon le *Code des professions*, en fonction du nombre de membre, notre Ordre pourrait avoir un Bureau composé uniquement de huit (8) administrateurs. C'est un peu par droit acquis que nous avons et pouvons en conserver quatorze (14).

Le but de cet exercice étant d'une part, vérifier les répercussions sur un budget que nous voudrions à la baisse et d'autre part, voir l'impact de cette approche sur notre efficacité administrative. En effet, avec huit (8) administrateurs, il n'y aurait plus de Comité administratif distinct. Cela réduirait les rencontres, les procès-verbaux et la répétition des sujets traités à la fois au Comité administratif puis au Bureau. Par contre, nous avons quelques inquiétudes sur cette approche dont la représentativité restreinte des membres et du public avec un nombre moindre d'administrateur.



L'Ordre des Géomètres Experts (OGE), France

L'Ordre des Géomètres Experts de la région de Paris, en la personne de M. Michel-Patrick Lagoutte, président, nous a proposé l'idée d'un comité d'échange sur la profession telle que pratiquée et abordée dans nos pays respectifs.

Les tournées régionales

Six (6) rencontres en régions, entre membres et administrateurs, se sont déroulées cette année. Elles se sont tenues à Gatineau, Mont-Tremblant, Montréal, Drummondville, Québec et Rimouski.

Malgré nos efforts à rencontrer les membres, certains se sont malheureusement sentis ignorés puisque non ciblés cette année. Soyez patients, votre tour viendra ! En effet, nous ne pouvions tous vous rencontrer dans une même année. Il s'agit là d'une question de budget et de disponibilité des administrateurs.

D'autres régions seront au programme dans l'année qui vient dont la Gaspésie. Si cela vous intéresse, si vous avez des sujets dont vous aimeriez discuter avec nous, invitez nous dans votre région !

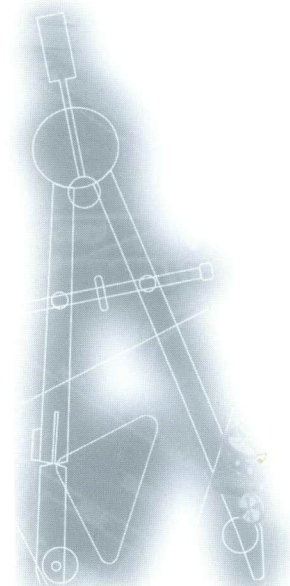
Les corrections cadastrales en territoire rénové

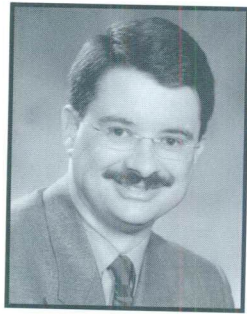
Comme mentionné dans la dernière parution de la revue *Géomatique*, des discussions ont été amorcées avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant une approche des corrections cadastrales en territoire rénové qui permettrait la correction d'un lot sans corriger pour autant, dans l'immédiat de celle-ci, les voisins. Et cela tout en conservant un plan global à jour. L'idée étant sur la table, c'est le comité conjoint OAGQ / Ministère (Foncier Québec) qui poursuivra l'étude de la faisabilité et du comment de cet approche.

Pour l'instant, à quelques mois de cette première discussion, ce que nous pouvons constater c'est d'une part, une ouverture du Ministère à se pencher sur cette approche et d'autre part, un bon « timing » puisque le Ministère est à revoir son système d'exploitation informatique. Cette versatilité à pouvoir introduire des interventions humaines dans la mise à jour du plan global pourra donc y être tenue en compte.

Voilà ce qui en fin d'année de mandat complète, avec les articles parus dans la revue *Géomatique* et dans *La Source*, la revue des points dont nous tenions à vous faire part.

Merci de nous avoir confié vos préoccupations, nous permettant ainsi de mieux jouer notre rôle de protection du public et de soutien aux membres.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Élections 2006 au Bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région de Québec et la région de l'Ouest.

Le 6 mars 2006, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 5 avril 2006 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était monsieur Jacques Patenaude, a.-g. Monsieur Patenaude a sollicité un nouveau mandat et à la clôture du scrutin, nous avons reçu seulement sa candidature pour combler ce poste. Donc, monsieur Patenaude a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était monsieur Gilles Simard, a.-g., qui n'a pas sollicité un nouveau mandat. Les candidats à son poste étaient madame Chrystine Maltais, a.-g., de Sainte-Foy et monsieur Jean Taschereau, a.-g., de Québec.

Pour la région de l'Ouest, l'administratrice sortante était madame Louise Genest, a.-g., qui n'a pas

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Le 18 avril 2006, j'ai fait parvenir à chacun des membres de la région de Québec ayant droit de vote, un bulletin de vote, l'information requise sur les candidats ainsi que les instructions sur la façon de voter en indiquant que la clôture du scrutin était fixée au 5 mai 2006 à 17 heures.

Le dépouillement du vote a eu lieu le lundi 8 mai 2006 à 16 h 30. Les scrutateurs nommés par le Bureau messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g., et Francis Roy, a.-g., étaient présents. Les candidats avaient été invités à assister au dépouillement du vote. Madame Chrystine Maltais, a.-g. était présente.

Lors du dépouillement, une enveloppe extérieure a été rejetée et deux enveloppes intérieures ont été rejetées. Cent quatre-vingt-trois (183) bulletins valides ont été reçus sur une possibilité de deux cent quatre-vingt-seize (296), soit une participation de 62 %. Les votes se sont partagés de la façon suivante : trente-cinq (35) votes pour monsieur Jean Taschereau, a.-g., et cent quarante-huit (148) votes pour madame Chrystine Maltais, a.-g., qui a été déclarée élue.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, le poste vacant (région de l'Ouest) fera l'objet d'une nomination par le Bureau au cours des prochains mois.



RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2006, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 952 membres, soit 872 hommes et 80 femmes, répartis selon les classes suivantes :

439	Propriétaires, actionnaires ou associés(es)
397	Salariés(es)
12	Enseignants(es) ou professeurs(es)
73	Membres retraités
31	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiant(e)
4	Congés de maternité
15	Non actifs, hors Québec

La répartition régionale au 31 mars 2006 était la suivante :

	F.	H.	Total
01 Bas Saint-Laurent	1	33	34
02 Saguenay/Lac-St-Jean	2	40	42
03 Québec	33	204	237
04 Mauricie	1	29	30
05 Estrie	2	35	37
06 Montréal	18	113	131
07 Outaouais	1	34	35
08 Abitibi-Témiscamingue	1	19	20
09 Côte-Nord	1	13	14
10 Nord-du-Québec	0	1	1
11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	2	13	15
12 Chaudière-Appalaches	4	48	52
13 Laval	0	23	23
14 Lanaudière	2	38	40
15 Laurentides	4	68	72
16 Montérégie	2	116	118
17 Centre du Québec	2	18	20
Hors du Québec	4	27	31

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2005	970
Décès	(3)
Démissions	(24)
Non-réinscriptions	(10)
Radiations	(2)
Nouveaux membres	15
Réintégrations	6
Total :	952

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 était de :

1 422,00 \$	Propriétaire, actionnaire ou associé(e)
711,00 \$	Salarié(e)
237,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
119,00 \$	Retraité
237,00 \$	Statut particulier (étudiant, congé de maternité, non actif hors Québec)

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} août 2005.

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2005	373
Dossiers fermés et archivés - inactifs depuis plus de 5 ans	(286)
Dossiers ouverts	17
Dossiers fermés - inscription au Tableau	(15)
Dossiers actifs au 31 mars 2006	89

Luc St-Pierre, a.-g.
Secrétaire de l'Ordre



Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Bureau de l'Ordre a tenu six (6) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires. Cent soixante (160) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin « La Source ».

Au cours du dernier exercice, deux (2) recommandations ont été soumises au Bureau par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

- Il est proposé, appuyé et résolu de remercier monsieur Ted T. Katz, a.-g. pour la disponibilité et le dynamisme dont il a fait preuve dans la gestion des affaires de l'Ordre au cours de la dernière année à titre de président de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de créer un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre, lequel sera administré conformément à la *Loi sur les assurances*.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver la nouvelle version du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Il est proposé, appuyé et résolu que l'Ordre offrira trois activités de formation continue au cours de la prochaine année qui porteront sur les sujets suivants : - Les zones d'inondation, les bandes de protection riveraine, les zones de protection et les zones à risques; - Le rôle de l'arpenteur-géomètre en matière d'environnement; - La propriété superficielle.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc ayant pour mandat de mettre à jour les justifications des différentes dispositions dudit projet de règlement à la lumière des modifications qui lui furent apportées et de les transmettre au Bureau pour approbation avant de les faire suivre à l'Office des professions.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc ayant pour mandat de rédiger les justifications des nouvelles dispositions relatives à la copropriété dudit projet de règlement et de les transmettre au Bureau pour approbation avant de les faire suivre à l'Office des professions.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc dont le mandat sera d'analyser la diffusion et l'utilisation par des tiers des coordonnées issues de la rénovation cadastrale ou des travaux réalisés par les arpenteurs-géomètres et de formuler des recommandations au Bureau.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer les personnes suivantes pour former le comité de la campagne de promotion 2005-2007 : Réjean Labre, a.-g.; Alexandre Cusson, a.-g.; Claude Levasseur, a.-g.; François Larouche, a.-g.; Francis Scully, a.-g.; Yvon Sanfaçon, a.-g.; Pierre Lussier, a.-g.; Gaétan Breton, a.-g.; Roger Bussièrès, a.-g.; Pierre Tessier, a.-g. et administrateur; Ted T. Katz, a.-g. et administrateur ; Nicole-Claude Berna, directrice des communications.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renommer à titre de syndics adjoints messieurs Daniel Fortin, a.-g., Michel Tétreault, a. g., Marc Gervais, a.-g., Alain Jacob, a.-g., et André Roy, a.-g., pour un terme d'un an.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renommer à titre d'inspecteurs régionaux du comité d'inspection professionnelle monsieur Michel Verville, a.-g., pour un terme d'un an et monsieur Yves Tremblay, a. g., pour un terme de deux ans.



RAPPORT DU SECRÉTAIRE **Rapport d'activités du Bureau (suite)**

- Il est proposé, appuyé et résolu de mandater la présidente afin de représenter l'Ordre à la création d'une Fédération des géomètres francophones (FGF) à Rabat, Maroc, le 24 novembre 2005; à la tenue du congrès de l'Ordre national des ingénieurs géomètres topographe qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2005 au même endroit et au Colloque sur la copropriété qui se tiendra à Paris les 20 et 21 octobre 2005.
- Il est proposé, appuyé et résolu de féliciter l'arpenteur-géomètre Daniel Roberge pour sa conférence devant la Fédération internationale des géomètres en avril 2005 et sa fierté à faire rayonner les compétences de l'arpenteur-géomètre à travers le monde.
- Il est proposé, appuyé et résolu de faire un appel de candidatures afin de trouver un arpenteur-géomètre possédant au moins sept ans d'expérience et disposé à agir à titre de syndic adjoint à raison de trois à quatre jours par semaine.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité de sélection dont le mandat sera de recevoir et analyser les documents reçus des candidats(es) intéressés(es), de tenir les entrevues avec lesdits candidats(es) et de recommander une candidature au Bureau.
- Il est proposé, appuyé et résolu : – que l'Ordre participera activement aux travaux du comité conjoint constitué de représentants de la Faculté et de l'ACSG (section Champlain) pour planifier la tenue d'un événement soulignant les trois anniversaires; – d'autoriser la présidente à signer, au nom de l'Ordre, une lettre d'intention OAGQ – Université Laval – ACSG (section Champlain) confirmant l'intention des trois institutions à collaborer à l'organisation d'un événement conjoint en 2007; – que le Bureau devra être saisi des orientations dudit comité conjoint avant de confirmer formellement la participation de l'Ordre à l'événement projeté.
- Il est proposé, appuyé et résolu de remercier les personnes et firmes suivantes pour leur participation au Salon Éducation et Formation Carrière : – les stagiaires Mylène Meunier et Pascal Neveu; – les arpenteurs-géomètres Mylène Corbeil, Daniel Brousseau et Michel Brouillette; – les firmes MEUNIER, FOURNIER, BERNARD, MC CLISH et DAZÉ ET ASSOCIÉ.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver le programme de surveillance général de l'exercice de la profession 2005 – 2006 suivant qui consiste à : – compléter le programme antérieur de 2004-2005; – procéder aux vérifications demandées par le Bureau ou le syndic; – procéder aux vérifications nécessaires au suivi des dossiers et à la vérification de la pratique des arpenteurs-géomètres qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection depuis plus de neuf ans.
- Il est proposé, appuyé et résolu de mandater la procureure de l'Ordre pour rédiger un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* sur la base des modifications proposées par le comité et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations au Bureau.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'apporter la modification suivante à la procédure concernant l'inscription à l'examen d'admission à la profession : a) la première inscription à l'examen comporte obligatoirement une présentation aux trois (3) volets (scientifique, foncier et oral); – l'absence du travail pratique implique automatiquement le refus du candidat à l'examen; – une brève description du travail pratique (projet) devra être présentée (ou transmise) à l'Ordre au plus tard à la date prévue pour l'inscription à l'examen; – le travail pratique (projet) devra être présenté (ou transmis) à l'Ordre à la date fixée par le comité des examinateurs dans l'avis envoyé aux candidats; b) pour toute inscription subséquente, le même principe s'applique, un crédit étant accordé aux candidats(es) pour tout volet déjà réussi.



RAPPORT DU SECRÉTAIRE **Rapport d'activités du Bureau (suite)**

- Il est proposé, appuyé et résolu de transmettre à monsieur Roger Arsenault, a. g., nos plus sincères remerciements pour les nombreuses années durant lesquelles il a consacré beaucoup de temps et d'énergie à titre de président du conseil d'arbitrage des comptes.
- Il est proposé, appuyé et résolu de prendre les mesures nécessaires pour : – rappeler aux candidats(es) qui se soumettent au volet oral de l'examen d'admission, que le travail pratique qu'ils (elles) réalisent doit être original, ne pas avoir été soumis à une évaluation dans le cadre d'un cours durant leur formation universitaire ou ne pas avoir été réalisé dans le cadre d'un emploi au sein d'une firme d'arpenteurs-géomètres; – obtenir de chaque candidat(e) une affirmation solennelle de « Déclaration relative à l'originalité du travail pratique », dûment complétée et signée, qui confirme ces exigences.
- Il est proposé, appuyé et résolu de constituer un comité de prévention ayant pour membres un représentant du comité d'assurance, un représentant du comité de sinistres, un représentant du comité d'inspection professionnelle, le syndic et l'inspecteur-enquêteur.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'organiser des ateliers de préparation aux examens d'admission à la profession selon les modalités suivantes : – un atelier d'une journée pour le volet foncier et un atelier d'une deuxième journée pour le volet scientifique seront offerts deux samedis consécutifs; – l'équipe de formateurs sera constituée de deux professeurs du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval (un pour le volet foncier et un pour le volet scientifique) et de deux arpenteurs-géomètres en pratique privée (un pour le foncier et un pour le scientifique); un nombre minimal de dix participants sera nécessaire pour chaque journée, à défaut de quoi l'une ou l'autre des journées d'ateliers pourrait ne pas être offerte; les coûts de ces deux journées seront assumés en partie par les frais d'inscription payés par les participants et en partie par le fonds d'exploitation de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver le document intitulé « Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec » préparé et présenté par le Conseil interprofessionnel du Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu que l'Ordre offrira un cocktail à l'occasion de la présentation des travaux de recherches des finissants du baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval, le vendredi 21 avril 2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc OAGQ-CCAG ayant pour mandat d'assurer le suivi des différents dossiers du CCAG qui nécessitent des interventions de l'Ordre et de formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant.
- Il est proposé, appuyé et résolu de signifier à l'arpenteur-géomètre Peter Rado l'appréciation des membres du Bureau pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés au cours des dernières années à titre de directeur au sein du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (C.C.A.G.).



Rapport d'activités du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Bureau, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Bureau lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Bureau et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité administratif a tenu neuf (9) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire par conférence téléphonique. Soixante-dix-sept (77) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Bureau. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin « La Source ».

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Comité administratif :

- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser Marie Parent, a.-g., à signer la lettre d'entente concernant la campagne d'image 2005-2007 de l'OAGQ avec la firme de Communications Bleublancrouge.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire à procéder au renouvellement de l'assurance-responsabilité civile des dirigeants et administrateurs détenue par l'Ordre aux conditions fixées par l'assureur Encon inc. pour la période du 31 octobre 2005 au 31 octobre 2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire à signer le troisième amendement au bail de l'Ordre afin de renouveler la location de la superficie locative actuelle pour une période de cinq (5) ans et d'y ajouter une superficie locative additionnelle de 1 071 p.c. bruts pour la même période.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renouveler l'adhésion de l'Ordre au Centre de développement de la géomatique à titre de membre actif.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander au Bureau d'approuver les tarifs révisés pour les travaux d'arpentage : Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général - février 2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au samedi 3 juin 2006 à l'hôtel Delta de Sherbrooke.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'accorder une contribution financière à l'association Géomatique Projets Sans Frontières pour son projet au Sri Lanka.
- Il est proposé, appuyé et résolu que l'Ordre participe au colloque des dirigeants des ordres professionnels « Mieux décider pour mieux protéger le public » qui se tiendra au Château Bromont les 22 et 23 septembre 2005.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander au Bureau d'approuver le budget 2005-2006 du fonds d'assurance.
- Il est proposé, appuyé et résolu de publier une annonce et un article relatifs à la promotion de la profession dans la revue Jobboom qui doit paraître au cours du mois de janvier 2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu de contribuer au financement de l'album des finissants, promotion 2002-2006 en sciences géomatiques, en échange d'une page de publicité dans ledit album et d'une mention lors du bal des finissants.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g. et Francis Roy, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 8 mai 2006 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2006-2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu, tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle, d'accepter les stages de formation professionnelle d'une durée d'un an.
- Il est proposé, appuyé et résolu, tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle, d'émettre les cartes de stagiaire.





RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du Comité d'inspection professionnelle, du Bureau ou du Comité administratif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année vingt-huit (28) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

RAPPORT DU SYNDIC

Sur les vingt-huit (28) dossiers ouverts, dix (10) ont été fermés après la conciliation du syndic.

Un (1) dossier a été fermé avant l'intervention du syndic pour raison de délai. Quatorze (14) dossiers ont été acheminés au Secrétaire de l'Ordre. Trois (3) dossiers sont encore dans le processus de conciliation.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 cent quarante-huit (148) demandes écrites.

Les plaintes déposées devant le comité de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé quinze (15) plaintes devant le comité de discipline.





NICOLE-CLAUDE BERNA
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE
DISCIPLINE

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

M Mandat du comité de discipline

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Depuis le 1^{er} avril 2005, quinze (15) plaintes ont été versées au greffe du comité de discipline.

Présentation du comité de discipline

- M^e François Samson, avocat et président
- M^e France Bergeron, avocate et présidente suppléante
- Clément Arseneault, a.-g.
- Jean Bisson, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Gaston Lemay, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Gaétan Meunier, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.

M^e François Samson, avocat et président, les a toutes présidées.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7) au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 8), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, trois (3) décisions ont été rendues sur les quinze (15) plaintes. Six (6) décisions sont en attente ainsi que six (6) audiences disciplinaires.

Sanction prononcée

- Réprimande et amende
- Retrait d'une plainte





PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES
EXAMINATEURS

Le mandat

À chaque année, le comité des examinateurs élabore les examens d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance des examens et à la correction de ceux-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. André Verville, a.-g., secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Denis Ayotte, a.-g.
- M. Jacques Drainville, a.-g.
- M. Pierre Giguère, a.-g.

Les activités

Il y a eu un changement de membre au sein du comité cette année. Nous tenons à remercier monsieur Alain Carrier pour sa participation au comité et nous souhaitons bienvenue à monsieur Jacques Dainville, qui est un habitué du comité.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées, au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens. Nous avons aussi amorcé une réflexion sur la pertinence d'offrir aux candidats une session de formation aux examens comme cela s'est déjà fait par le passé.

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 24, 25 et 26 mai

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

2005. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de quarante-huit (48) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2005. Il n'y a eu aucun candidat comme géomètre cette année. Nous avons reçu seulement deux (2) demandes de révision, soit une en foncier et une en scientifique, avec aucune modification du statut d'échec pour les deux demandes. À la fin du processus des examens 2005, quinze (15) nouveaux candidats avaient réussi tous leurs examens et pouvaient poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Philippe Dorais qui a obtenu les meilleurs résultats aux examens en réussissant à maintenir une moyenne de 75,3 % pour l'ensemble des trois examens.

Les statistiques des examens

	Candidat(es)	Succès	Échecs
Volet scientifique	41	21	20
Volet foncier	34	13	21
Examen oral	27	19	8





GILLES LEGAULT, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

L Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

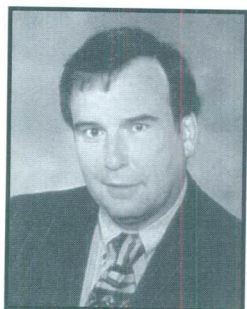
- Gilles Legault, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- Anne Picher, avocate, secrétaire
- René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Benoît Desroches, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le secrétaire a reçu quatorze (14) demandes d'arbitrage dont sept (7) furent abandonnées et trois (3) sont dans l'attente du formulaire de demande d'arbitrage de compte. Le Conseil a été saisi de quatre (4) causes.

Sur les quatre (4) causes traitées, un (1) compte d'honoraires a été réduit. Il reste une (1) cause dont la décision n'est pas rendue et deux (2) causes qui ne sont pas traitées.





GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Membres du comité

Gilles Vanasse, a.-g., président
Jean-Guy Tremblay, a.-g., vice-président
André Dumas, a.-g., secrétaire
Daniel Collin, a.-g.
Sylvain Sauvé, a.-g.

Inspecteur-enquêteur

Pierre Richer, a.-g.

Inspecteurs régionaux

Michel Verville, a.-g.
Yves Tremblay, a.-g.

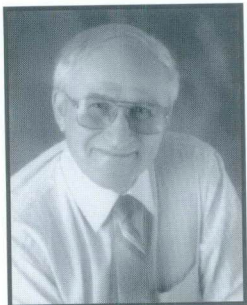
2. Résolution pour le programme général d'inspection 2005-2006 :

Résolution n° 2566

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité de compléter le programme antérieur de 2004-2005, de procéder aux vérifications demandées par le Bureau ou le syndic, de procéder aux vérifications nécessaires au suivi des dossiers et à la vérification de la pratique des arpenteurs-géomètres qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection depuis plus de neuf ans.

3. Nombre de vérifications professionnelles effectuées	= 98
4. Nombre d'enquêtes particulières effectuées	= 8
5. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement	= 2
6. Vérifications auprès de membres déclarant ne pas faire d'actes décrits à l'article 34	= 2
7. Visites de membres ayant signé leur première minute récemment	= 5
8. Dossiers fermés depuis le 1 ^{er} avril 2005	= 88
9. Nombre de réunions tenues	= 10





RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE RÉVISION

Le mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le comité de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Roland Lemay, a.-g., président substitut
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité
- M. Guy Bruneau, a.-g., membre
- M. Claude Arsenaault, a.-g., membre
- M^{me} Marie-Claire Chaurest, administratrice nommée
- M^{me} Louise Bérubé, administratrice nommée

Les activités

Au 31 mars 2006, vingt-deux (22) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit sept (7) de plus que l'an dernier.

Tous les avis sont à l'effet de : soit maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête, soit de renvoyer le dossier à l'inspection professionnelle.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Concernant le bornage

1. Bornages à l'amiable qui n'ont pu être complétés parce que l'une des parties n'acceptait pas la position des limites telle que suggérée dans le rapport de l'arpenteur-géomètre : **cinq (5) décisions.**
2. Deux (2) plaintes suite à des bornages judiciaires entièrement complétés.

Concernant le piquetage

3. Positions de limites de propriétés contestées suite au piquetage ou à la production d'un rapport donnant un avis sur la position de limites : **sept (7) décisions.**

Concernant le certificat de localisation

4. Certificat de localisation : **deux (2) décisions.**

Concernant l'implantation

5. Une (1) décision.

Divers

6. **Cinq (5) décisions** dont certaines avec les particularités suivantes :
 - Une demande de complément d'enquête sur des aspects nouveaux signalés dans la demande de révision mais qui n'avaient pas été portés à l'attention du syndic.
 - Une demande de complément d'enquête sur un travail de piquetage et nouvelle décision renvoyant le dossier à l'inspection professionnelle.
 - Une demande portait sur le compte d'honoraire qui avait déjà fait l'objet d'un examen par le conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes.
 - Plainte d'un arpenteur-géomètre à l'endroit d'un autre arpenteur-géomètre.





HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*. Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au Comité administratif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M^{me} Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M^{me} Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.
- M^{me} Louise Bérubé, répondante du Bureau

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à sept (7) reprises et a étudié en moyenne huit (8) dossiers par rencontre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux dernières années.

En date du 31 mars, le bilan est le suivant :

• Candidats(es) ayant terminé leur stage :	14
• Candidats(es) qui sont présentement en stage :	16

Les principaux objectifs du comité sont :

- faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;

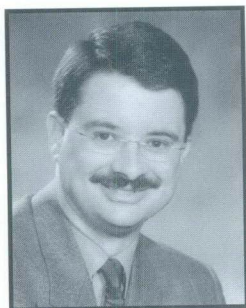
RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- recommander l'acceptation du stage au Comité administratif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du règlement sur les stages de formation professionnelle;
- informer les stagiaires et les maîtres de stage sur le règlement 22;
- faire des recommandations au Comité administratif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

Outre l'étude des dossiers courants, le comité a étudié la possibilité d'implanter au sein des stages de formation certaines modalités telle la création d'un guide de stage qui pourrait expliquer les rôles du stagiaire et du maître de stage. Mais le projet a été abandonné pour la mise en place d'une approche par compétences, approche qui sera aussi implantée au sein d'autres comités de l'Ordre et au programme en géomatique de l'Université Laval.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, de façon claire ou encore certains stagiaires n'avaient pas respectés la date de transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations dans les délais prévus. Selon le cas, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards, avant l'approbation finale.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Bureau.

Les membres

- M^{me} Annick Jaton, directrice adjointe des programmes de 1^{er} cycle du Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie et de géomatique
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Jean-Guy Tremblay, a.-g., vice-président du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Les activités

Au cours du dernier exercice financier, le comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a formulé une recommandation au Bureau relative à une équivalence de formation pour une candidate ayant obtenu un diplôme d'ingénieur des techniques géographiques de l'École nationale supérieure des travaux publics, Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire.

Bien que l'Ordre et le Département des sciences géomatiques reçoivent régulièrement des demandes d'informations relatives à la formation et aux conditions d'admission à la profession, peu de candidats(es) en provenance de l'extérieur du Canada adressent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation à l'Ordre.





MICHEL BÉDARD, A.-G.
**PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ASSURANCE-
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Le mandat

Le mandat du comité d'assurance a été défini par la résolution no B-01-8027 et a pour objet les paragraphes 1^o et 3^o de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8.1^o de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;
- 8.3^o de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré; »

Les membres

- M. Michel Bédard, a.-g., président
- M. André Morin, a.-g., secrétaire
- M. Gérard Jacques, a.-g.

Les activités et le bilan

À titre de président sortant du comité d'assurance-responsabilité professionnelle, il me fait plaisir de vous résumer les principales activités du comité pour l'année en cours.

Le comité d'assurance a tenu des conférences téléphoniques et rencontres afin de s'assurer des affaires courantes, quant à l'administration du programme

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

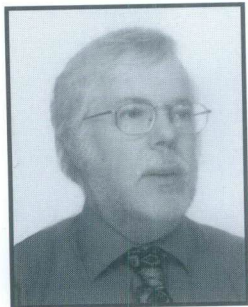
d'assurance et également pour voir à l'avancement de la création du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Les affaires courantes ont principalement été orientées vers le renouvellement du contrat d'assurance-responsabilité professionnelle pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Le tout s'étant réalisé dans un contexte intéressant du fait que les primes de l'année précédente ont été reportées pour l'année courante. Seul une augmentation des honoraires du gestionnaire a dû être absorbée. Cette stabilité est probablement la résultante entre autres de l'amélioration de l'expérience des pertes pour l'année 2004-2005.

Au sujet de la création du fonds, le comité a sollicité différents ordres professionnels ayant eu à suivre le cheminement dans lequel l'OAGQ est présentement impliqué. Le but étant de connaître la faisabilité d'un tel projet, de l'organisation à créer pour supporter le fonds, les contraintes pouvant être à envisager... Ce qui a également permis au comité de suggérer au Bureau de l'OAGQ de maintenir le cap sur le dossier.

Finalement, les membres du comité profitent de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel et des collaborateurs de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec qui participent de près ou de loin aux activités du comité d'assurance. Personnellement, je remercie tous les membres du comité qui ont participé à sa bonne marche au cours des années où j'étais président.





CHRISTIAN DAIGLE, A.-G.
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SINISTRES
ET DE PRÉVENTION**

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8. *Le comité a pour objets :*
- 2° *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
 - 4° *de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
 - 5° *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
9. *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »*

Les membres

- M. Christian Daigle, a.-g., président
- M. Claude Bourbonnais, a.-g.
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- Un poste est vacant

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Marsh Canada, le courtier

- M^{me} Murielle Sand, gestionnaire de comptes
- M^{me} Nariman Benali, secrétaire

Le Groupe Encon, l'assureur

- M^{me} Monique Ouellette, analyste de sinistres

Les activités

Depuis la présentation du dernier rapport, nous avons tenu des réunions les 20 septembre 2005, 13 décembre 2005 et 22 février 2006.

Une réunion est prévue pour le début du mois de mai 2006.

Lors des réunions du comité, l'assureur nous présente un sommaire des sinistres qui lui ont été présentés. Selon leur importance et leur nombre, nous prenons connaissance des faits et de l'évolution des dossiers, sans identifier l'arpenteur-géomètre mis en cause.

Nous aidons l'assureur et ses consultants à comprendre le cadre et les règlements qui régissent notre pratique pour assurer la défense des membres ou pour lui faire valoir les attentes du public. Nous cherchons aussi à déceler les points communs, les tendances, etc. pour suggérer des moyens de prévention.





PHILIPPE CÔTÉ, A.G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage se situe aux alentours de 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- Philippe Côté, a.-g., président
- Denis Turgeon, a.-g., vice-président
- Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- François Brochu, notaire
- Charles Boulay, a.-g.
- Jean-Sébastien Chaume, g.
- Pascal Neveu, étudiant
- Frédéric Martel, étudiant
- Michel Tétreault, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Les activités et le bilan

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE. Encore une fois cette année, la diversité des articles a été au rendez-vous. Des articles liés à l'international, à la copropriété, à l'hydrographie et à la micro-géomatique sont quelques exemples.

Nous avons tenu une réunion annuelle (27 janvier 2006). Cette réunion a permis de faire le point sur le volume 32 et planifier les différentes activités relatives au volume 33. Nous sommes en mesure de constater que plusieurs articles sont déjà en banque et que le contenu de ce volume s'annonce des plus prometteurs.

De plus, une nouvelle chronique fera son apparition dès le premier numéro de ce volume. Cette chronique abordera différents sujets relatifs à des notions de gestion.

Nous tenons à remercier madame Marie-Pierre Patry qui a quitté le comité à la fin de l'année 2005. Merci beaucoup pour l'implication, de la part de tout le comité. Suite à ce départ, monsieur Frédéric Martel se joint au comité.

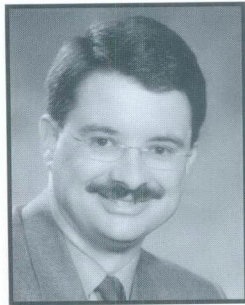
Le comité a remis en juin 2005 lors du congrès ses prix de publication. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas. Pour l'année 2005, le prix « jeune auteur » a été remis à Patrice Drolet, Jocelyn McClure, Jocelyn Allaire et Gabriel Lapointe pour leur article sur le cadastre Belge. Le prix « auteur expérimenté » a été remis à Yvan Bédard, Jacynthe Pouliot et Steve Toutant pour l'article sur « l'Acquisition des données géospatiales adaptée au laboratoire mobile Atlantis ».

Perspectives

Nous poursuivrons la publication de la revue GÉOMATIQUE sur les mêmes bases cette année. Cette dernière s'autofinancera et nous tâcherons d'offrir aux lecteurs des articles captivants et de qualité, plus particulièrement dans le domaine de l'arpentage foncier.

Le comité remercie particulièrement les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle. Sans eux, la parution ne serait réalisable.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
SECRÉTAIRE

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Bureau;
- de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation.

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

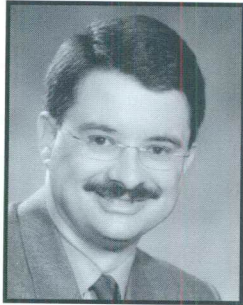
Les membres

- M. Pierre Tessier, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Michel Boulianne, a.-g., Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M^{me} Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Exceptionnellement, le comité n'a tenu aucune réunion au cours de la dernière année.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RAPPORT DU FONDS JONCAS

L Le mandat

- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.
- Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire-trésorier
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M^{me} France Plante, a.-g.
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Rock Santerre, a.-g.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2005-2006, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux (2) réunions.

Encore cette année, le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 668 \$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond au frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Une somme de 1 500 \$ a également été accordée au Département des sciences géomatiques pour la réalisation de projets axés sur le recrutement de nouveaux étudiants qui assureront la relève des arpenteurs-géomètres.

Comme à chaque année, à l'occasion du congrès de l'Ordre, un montant de 500 \$ a été attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2006

ACCOMPAGNÉS DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2006

	Pages
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Flux de trésorerie	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 10
ANNEXES	
A Détail des produits	11
B Détail des charges	12
C Charges des comités	13







**AUBÉ ANCTIL
PICHETTE KELLY**

COMPTABLES AGRÉÉS
Société en nom collectif

5500, boul. des Galeries
Bureau 505
Québec (Québec) G2K 2E2
Tél.: (418) 622-4804
Fax: (418) 622-2681
firme@aapkca.com

983, boul. Mgr-De Laval, # 201
Baie-Saint-Paul (Québec)
G3Z 2W3
Tél.: (418) 435-3076
Fax: (418) 435-2892
aapkbps@charlevoix.net



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 11 mai 2006



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

	Exercice terminé le 31 mars			
	2006		2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS *	1 234 432	113 823	230 251	1 578 506
CHARGES				
Frais administratifs *	489 731	86 779	25 211	601 721
Comités *	752 564			752 564
Contribution au conseil interprofessionnel	7 489			7 489
	1 249 784	86 779	25 211	1 361 774
	(15 352)	27 044	205 040	216 732
AUTRES ACTIVITÉS				
Produits				
Publications	14 145			14 145
Congrès annuel (note 3)	100 907			100 907
	115 052			115 052
Charges				
Publications	13 841			13 841
Congrès annuel (note 3)	108 901			108 901
	122 742			122 742
	(7 690)			(7 690)
	(23 042)	27 044	205 040	209 042
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
			1 590 470	
				1 375 064
				1 373 362
				794 450
				6 938
				1 362 699
				12 365
				(49 914)
				12 445
				89 022
				101 467
				10 307
				98 959
				109 266
				(7 799)
				4 566
				(49 914)

* Postes dont la composition figure en annexe





ORDRE DES ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDIS

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005	
	Investis en immobilisations corporelles \$	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance
	Non affectés \$	Affectés à la formation continue \$	Affectés à la discipline et l'inspection professionnelle \$	Affectés à la promotion de la profession \$	Total \$	Total \$
SOLDES AU DÉBUT	35 645	58 377	108 303	26 199	228 524	26 030
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(11 002)	(12 040)	27 044	205 040	209 042	48 743
Acquisition d'immobilisations corporelles	19 724	(19 724)		(26 199)		
Affectation d'origine interne (note 5)	44 367	52 812	135 347	-	205 040	74 773
SOLDES À LA FIN					437 566	74 773
					223 958	75 944
					257 785	(49 914)
					512 339	254 554
					228 524	299 902
					4 566	(45 348)
					228 524	254 554
					228 524	254 554

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars	
	2006	2005
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	257 785	(45 348)
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations corporelles	11 002	10 111
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(62 928)	21 918
	205 859	(13 319)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 724)	(11 112)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		250
	(19 724)	(10 862)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
	186 135	(24 181)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT		
	414 819	439 000
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN		
	600 954	414 819
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT :		
Encaisse	600 954	414 819



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN				
Au 31 mars				
	2006		2005	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	526 861	74 093	600 954	414 819
Débiteurs (note 7)	74 982	3 477	78 459	255 643
Stock	2 070		2 070	2 559
Frais payés d'avance (note 8)	68 753		68 753	87 977
	672 666	77 570	750 236	760 998
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	44 367		44 367	35 645
	717 033	77 570	794 603	796 643
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	103 564	2 797	106 361	360 932
Produits reportés (note 10)	175 903		175 903	181 157
	279 467	2 797	282 264	542 089
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investis en immobilisations corporelles	44 367		44 367	35 645
Non affectés	52 812		52 812	58 377
Affectés à la formation continue	135 347		135 347	108 303
Affectés à la discipline et l'inspection professionnelle				26 199
Affectés à la promotion de la profession	205 040		205 040	
	437 566		437 556	228 524
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE		74 773	74 773	26 030
	437 566	74 773	512 339	254 554
	717 033	77 570	794 603	796 643

Pour le comité administratif

 administratrice
 administrateur



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les arpenteurs-géomètres et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de discipline et d'inspection professionnelle

L'excédent des produits sur les charges d'une cotisation supplémentaire en 2005 a été réservé à la discipline et l'inspection professionnelle (note 5).

Fonds de promotion de la profession

En 2005, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de créer un fonds pour financer une campagne de promotion de la profession à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Ordre qui aura lieu en 2007.

Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Constataion des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stock

Le stock est évalué au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre des deux montants. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau - 20 %
Équipement informatique - 30 %
Équipement promotionnel - 20 %

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. CONGRÈS

Dans son budget l'ordre doit assumer un coût annuel de 22 000 \$ pour l'organisation du congrès. Les présents états financiers étant des états financiers qui englobent toutes les opérations de l'ordre, aucune charge interne n'y apparaît. Les coûts réels du congrès assumés par l'ordre correspondent donc à l'insuffisance des produits sur les charges de congrès de l'exercice, soit 7 994 \$ en 2006 et 9 937 \$ en 2005.

4. FRAIS RECHARGÉS AUX COMITÉS

Les salaires sont affectés aux divers comités en fonction du temps consacré à ceux-ci. Les frais facilement identifiables aux comités sont passés directement dans les charges spécifiques de ceux-ci. Quant aux autres frais généraux, ils sont affectés selon le budget prévu sur la base des salaires affectés à chaque comité par rapport aux salaires totaux.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En février 2005, le bureau de direction a voté une cotisation supplémentaire de 75 \$ par membre afin d'acquitter les dépenses relatives à l'application des dispositions du code des professions concernant la discipline et l'inspection professionnelle. Le solde disponible a été affecté aux opérations de 2006.

			\$
Solde affecté à la discipline et l'inspection professionnelle au début			26 199
	Coût \$	Budget \$	Écart \$
Charges			
Discipline	87 920	82 000	(5 920)
Inspection professionnelle	162 333	139 900	(22 433)
Dépenses excédentaires			2 154
			(26 199)
Solde affecté à la discipline et l'inspection professionnelle à la fin			-

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2006 \$	2005 \$
Débiteurs	177 184	(70 485)
Stock	489	2 311
Frais payés d'avance	19 224	(24 714)
Créditeurs et frais courus	(254 571)	57 940
Produits reportés	(5 254)	56 866
	(62 928)	21 918

7. DÉBITEURS

	2006 \$	2005 \$
Fonds d'administration générale		
Comptes à recevoir	74 982	104 230
Taxes à la consommation		126 676
	74 982	230 906
Fonds du régime d'assurance		
Comptes à recevoir	3 477	
Taxes à la consommation		24 737
	3 477	24 737



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2006	2005
	\$	\$
Assurances	52 095	52 075
Congrès	5 762	27 519
Autres	10 896	8 383
	<u>68 753</u>	<u>87 977</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	
	\$	\$	2006	2005
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Améliorations locatives	34 148	34 148		
Ameublement et équipement de bureau	142 213	115 729	26 484	18 801
Bibliothèque	2 887	2 887		
Équipement informatique	65 514	48 701	16 813	15 507
Équipement promotionnel	11 824	10 754	1 070	1 337
	<u>256 586</u>	<u>212 219</u>	<u>44 367</u>	<u>35 645</u>
Fonds du régime d'assurance				
Équipement informatique	1 061	1 061		
	<u>257 647</u>	<u>213 280</u>	<u>44 367</u>	<u>35 645</u>

10. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

11. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre verse à quatre de ses employés contractuels une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part. Le montant total versé en 2006 est de 3 722 \$.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

12. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012 l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 42 153 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 252 916 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

42 153 \$	en	2007
42 153	en	2008
42 153	en	2009
42 153	en	2010
42 153	en	2011

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 30 776 \$ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également de l'équipement de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en septembre 2010 et juin 2012. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 58 618 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

11 834 \$	en	2007
11 834	en	2008
11 834	en	2009
11 834	en	2010
9 494	en	2011

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard des ses débiteurs.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des débiteurs ainsi que des crédateurs et frais courus se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ANNEXE A

DÉTAIL DES PRODUITS

	2006				2005	
	Exercice terminé le 31 mars				Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de formation continue \$	Fonds de promotion la profession \$	Total \$		
Arbitrage des comptes	200			200		1 580
Cocktail de Noël	5 821			5 821		2 742
Commandites		2 158		2 158		1 820
Cotisations annuelles	930 205			930 205		960 784
Cotisations supplémentaires						
Discipline et inspection professionnelle						
Formation continue		108 125		108 125		65 625
Pratique illégale	87 915			87 915		175 800
Promotion de la profession			230 521	230 521		
Discipline	129 082			129 082		68 264
Frais d'administration	200			200		1 299
Frais d'expédition	1 601			1 601		1 638
Honoraires d'exams	12 275			12 275		11 450
Immatriculations et licences	850			850		1 500
Inscriptions						
Intérêts gagnés	16 796			16 796		8 205
Pratique illégale	1 300			1 300	1 590 470	10 407
Primes d'assurances						600
Publications professionnelles						
Revues	37 647			37 647		1 220
Stage de perfectionnement	8 500			8 500		41 549
Transferts de minutes	2 040			2 040		18 081
	1 234 432	113 823	230 521	1 578 506	1 590 470	1 375 064
						1 323 448



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES CHARGES

ANNEXE B

	Exercice terminé le 31 mars					
	2006			2005		
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS						
Amortissement des immobilisations corporelles	11 002			11 002		10 111
Assurances	89 564			89 564	1 394 241	84 901
Bourses d'études, prix et dons	1 900			1 900		1 350
Cocktails et rencontres	7 324			7 324		4 598
Cotisations – C.C.A.G.	39 140			39 140		38 000
Créances douteuses recouvrées	(9 219)			(9 219)		(7 271)
Formation du personnel	5 662			5 662		4 749
Frais de financement		22 899		22 899	20 236	21 430
Frais de repas et déplacements				22 899	55 000	24 300
Honoraires du courtier	7 399			7 399	805	5 917
Intérêts et frais bancaires		10 000		10 000		16 260
Location de salles				10 000	148	805
Loyer	61 018			61 018	13 677	57 287
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	93 030			93 030		86 565
Préparation et prestation de cours		15 350		15 350		30 000
Promotion de la profession	11 480		25 211	36 691		13 586
Publications et annonces	9 056			9 056		7 378
Rapport annuel et assemblée générale	2 634			2 634		2 551
Salaires et services externes	558 746	38 530		597 276	41 300	574 714
Services professionnels	22 084			22 084	16 320	36 451
Stage de perfectionnement				22 084		16 885
Tableau des membres				5 939		40
Taxe d'affaires	18 922			18 922		5 622
Télécommunications				18 922		21 351
	935 681	86 779	25 211	1 047 671	1 541 727	1 035 345
Moins frais rechargés aux comités (note 4)	445 950			445 950		474 034
	489 731	86 779	25 211	601 721	1 541 727	561 311
						1 373 362



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS

ANNEXE C

	Exercice terminé le 31 mars	
	2006	2005
	\$	\$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	2 357	2 244
Discipline	87 920	78 686
Inspection professionnelle	162 333	133 921
Pratique illégale	129 414	210 624
Syndic	229 810	228 419
	611 834	653 894
Autres comités		
Arbitrage des comptes	877	4 820
Bureau et comité administratif	86 294	83 459
Comités ad hoc	3 591	2 226
Examineurs	12 584	11 115
Réglementation et étude des lois	1 120	1 120
Revue	37 334	37 527
Stages	50	289
	752 564	794 450





ORDRE DES

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

DU QUÉBEC

IBERVILLE QUATRE

2954, Boulevard Laurier, Bureau 350
Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : (418) 656-0730 • Téléc. : (418) 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca>
Adresse électronique : oagq@oagq.qc.ca

